



TROUVER UN LOGEMENT



ÉDITION 2018

PAYS DE LA LOIRE

Pour la jeunesse
et l'engagement

INFOS-JEUNES.FR



**VOUS ÊTES ÂGÉS DE 16 À 30 ANS ?
VOUS CHERCHEZ À LOUER UN STUDIO MEUBLÉ ?**

VOTRE SOLUTION LOGEMENT

www.edit-nantes.fr / LOCSTUDIO.fr

**Pas de frais
de dossier**

**APL dès
le 1^{er} mois**

**Prestations
incluses**

**Préavis
réduit**



15 résidences sur Nantes et agglomération

**Habitat Jeunes
Nantes**



adelis



TROUVER UN LOGEMENT

Edito

Comment dois-je organiser ma recherche ? Quelles possibilités de logement existent en Pays de La Loire ? Quelles sont les aides auxquelles je peux prétendre pour me permettre de me loger ? Quels sont mes droits et mes devoirs en tant que locataire ? Existe t-il des bons plans « hébergements » répondant à mes besoins et à mes attentes ? Des trucs et astuces à connaître pour faciliter ma recherche ?

Si vous souhaitez vous installer en région Pays de la Loire dans le cadre de vos études, d'un emploi, d'un stage, d'un Job d'été, d'une mission de Service Civique...et que vous cherchez une solution d'hébergement, je vous invite à consulter ce guide régional complet, utile et pratique qui vous accompagnera dans toutes vos démarches et apportera des réponses à vos questions.

Le Centre Régional Information Jeunesse des Pays de la Loire ainsi que tout le réseau des Centres et Points Information Jeunesse vous apporteront un accompagnement, des conseils et des renseignements complémentaires à votre recherche et s'attachent également à vous communiquer des réponses de **façon gratuite et anonyme** sur toutes les questions que vous vous posez (emploi, formation, métiers, job d'été, santé, mobilité, loisirs, sports et culture...).

Pour plus de précisions, connectez-vous sur **www.infos-jeunes.fr** rubrique « Se loger » et « Je vis en Pays de la Loire : à quoi ai-je droit ? ». Vous y trouverez aussi les contacts des Centres et Points Information Jeunesse ainsi que des actualités et évènements qui viendront enrichir votre recherche.

En vous souhaitant réussites dans vos projets,

Muriel DELANOUE,
Directrice du CRIJ des Pays de la Loire.



**ENVIE D'UN COCON POUR
ETUDIER SEREINEMENT ?**

Espacil habitat propose des appartements
équipés, meublés et **sans frais d'agence !**

Découvrez nos résidences à
Nantes / Orvault, Carquefou et Rezé.

Inscrivez-vous sur : www.espacil.com

Espacil Habitat
Groupe ActionLogement



**Étudiants,
le Crous vous loge...**



**... à l'année
ou pour
une courte durée**

Plus d'infos sur
www.crous-nantes.fr



**Salarié, intérimaire, apprenti, stagiaire,
les Résidétapes sont faites pour vous !**




**Des studios
meublés
et équipés**



**Loyer
220€
en moyenne
(APL réduite)**

Téléchargez votre dossier de candidature
residetapes.fr
02 28 08 93 69



SOMMAIRE

PRÉPARER SA RECHERCHE 4

- Définissez vos besoins 4
- Faites du repérage 4

CONNAÎTRE LES AIDES 6

- Les aides de la CAF 6
- Dépôt de garantie 8
- Caution 8
- Mobilité professionnelle 10

TROUVER SON LOGEMENT 12

- Location dans le privé 12
- Logement social (HLM) 13
- Partager son logement (colocation...) 14
- Habiter en résidence (étudiants, jeunes travailleurs...) 17
- Hébergement de courte durée 20

VISITER UN LOGEMENT 22

- Premier contact efficace 22
- Votre fiche visite 24

CONNAÎTRE SES DROITS 26

- Tout sur le bail 26
- Préavis et congés 27
- État des lieux 28
- Dépôt de garantie 28
- Loyer et charges 29
- S'informer/se défendre 30

EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER 32

- Check-list des formalités 32

CARNET D'ADRESSES 34

LE CRIJ ET LE RÉSEAU IJ EN PAYS DE LA LOIRE 40

PRÉPARER SA RECHERCHE

Définissez VOS BESOINS

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix. Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins et vos attentes.

- Quel est votre budget ?
- Que recherchez-vous ? Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- Êtes-vous intéressé(e) par la colocation ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ? proche des commerces ? desservi par les transports en commun ?
- Avez-vous besoin d'une place de parking ?
- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quelle(s) concession(s) êtes-vous prêt(e) à faire (surface, lieu, environnement...)?

Faites DU REPÉRAGE

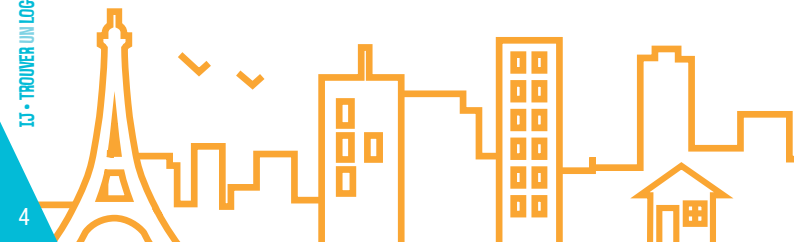
En vous aidant de Google maps, renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces de logement. Dans l'idéal, rendez-vous sur place une journée ou deux.

Train, bus, tram... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Que vous soyez motorisé ou non, il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun.

S'y prendre à l'avance !



Organisez-vous avant de visiter : créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement, préparez votre dossier de candidature pour le propriétaire (voir p.23 et 24) et informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org Vous éviterez ainsi de passer à côté d'une opportunité !



Évaluez votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
> Bourse	€	Charges du logement	
> Salaire	€	> Loyer + charges locatives	€
> Allocation Pôle emploi	€	> Assurance habitation	€
> Indemnités service civique, SVE...	€	> Factures d'énergie (eau, électricité, gaz)	€
> Prestations CAF (logement, prime d'activité, RSA)	€	> Abonnements téléphone/internet	€
> Autres aides au logement (Action Logement, Région...)	€	> Taxe d'habitation + contribution à l'audio-visuel public	€
> Autres ressources (aide de la famille, etc.)	€	> Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.)	€
		Autres charges	
		> Coûts études / formation	€
		> Transport (abonnement, carburant)	€
		> Courses (alimentation, hygiène, etc.)	€
		> Impôt sur le revenu	€
		> Habillement	€
		> Sorties, loisirs, vacances	€
		> Divers : santé, crédits en cours, etc.	€
		> Épargne	€
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = solde (ce qu'il vous reste à la fin du mois !)

Dépenses à l'arrivée dans le logement	
> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux	€
> Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges)	€
> Dépenses liées au déménagement	€
> Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.)	€
> Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet	€
Total	€

En savoir +

Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/calculateurs/budget-simplifie.html



CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides DE LA CAF

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la CAF (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer.

Il existe 3 aides, non cumulables : l'**APL** (aide personnalisée au logement), l'**ALF** (allocation de logement familiale) et l'**ALS** (allocation de logement sociale).

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (superficie d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

En colocation



Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Estimation du montant

Selon vos revenus, votre statut et votre logement, vous pourrez recevoir une aide. Estimez-la sur : **www.caf.fr** rubrique Mes services en ligne / Faire une simulation / Le logement

Le site de la CAF est le seul habilité à estimer le montant de vos aides. Méfiez-vous d'autres simulateurs, sans aucune valeur.

Moins de 21 ans ?



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux.

Demande en ligne

Sur le site de la CAF, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre contrat de location (bail) ;
- vos revenus sur les deux dernières années ;
- votre RIB ;
- le cas échéant, le numéro d'allocataire de vos parents avec leur Caf d'appartenance ;
- les coordonnées du propriétaire, le numéro de Siret si votre bailleur est une société ;
- le montant du loyer et des charges.

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la CAF. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement versé 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Étudiants



Si vous conservez votre logement en juillet et en août, pensez à l'indiquer à la CAF avant fin juin, sinon le versement de votre aide sera interrompu automatiquement.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr/allocataires/actualites/2017/aide-au-logement-etudiant

- Vidéos explicatives et questions-réponses.
- Pour les étudiants étrangers : aide au logement expliquée en anglais, chinois et espagnol.

N° spécial de la CAF pour les étudiants : 0 810 29 29 29
(0,06€/mn + prix d'un appel local).

www.facebook.com/cafetudiants

>> Pour les adresses régionales voir le carnet d'adresses à la fin du guide P. 34

Le petit dico de l'immo

• Bailleur

Propriétaire proposant un logement à la location.

• Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

• Charges

Charges mensuelles (eau, électricité, gaz).

Charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

• Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

• Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

• Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement non meublé).

• DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Estimation de la performance énergétique du logement.



Dépôt DE GARANTIE

Si vous avez des difficultés à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'Avance Loca-Pass.

Avance Loca-Pass

Action Logement avance gratuitement tout ou partie du dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. L'avance Loca-Pass est un prêt (sans intérêts) d'un montant de 1200 € maximum que vous devez rembourser ensuite par petites mensualités sur une durée maximale de 25 mois. Il s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole.

Vous pouvez tester votre éligibilité et faire la demande en ligne au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux.

Plus d'infos sur
www.actionlogement.fr

CAUTION

Garantie Visale

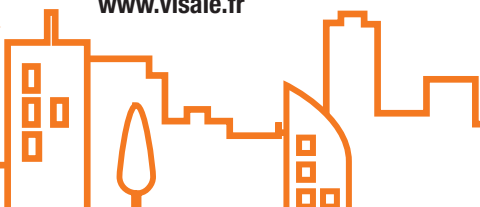
Ce dispositif est une alternative à la caution parentale ou bancaire en accord avec le propriétaire. Action Logement se porte garant, gratuitement, pour vous auprès de votre futur propriétaire (logements du parc privé) pendant toute la durée de votre bail, dans la limite de 36 mensualités d'impayés. La garantie Visale s'adresse à tous les jeunes de moins de 30 ans, et à tous les salariés du secteur privé et agricole de plus de 30 ans en CDD, CDI période d'essai, intérim ou en mobilité professionnelle.

Les étudiants et alternants sont garantis sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600 € CC dans le parc privé ou social sur toute la durée d'occupation (max. 36 mois loyers impayés parc privé, et 9 mois parc social, résidences étudiantes, résidences du Crous, résidences habitat jeunes).

Si vous ne pouvez plus payer votre loyer, Action logement avance les sommes au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Jeunes ou propriétaires,
demande en ligne sur
www.visale.fr



Garantie Loca-Pass

Dans les habitations appartenant à des personnes morales (organisme social, HLM, association...) et faisant l'objet d'une convention ouvrant droit à l'APL ou signée avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat), ce dispositif permet au locataire de couvrir le loyer pendant la durée du bail.

Il s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), en recherche d'emploi ou en situation d'emploi, aux étudiants salariés sous conditions ainsi qu'aux salariés du secteur privé non agricole.

En cas de difficultés de paiement, Action Logement avance les sommes au propriétaire (jusqu'à 9 mois de loyers). Vous remboursez ensuite cette avance, selon un échéancier adapté à votre situation financière, dans un délai maximal de 3 ans.

Demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux)
www.actionlogement.fr
rubrique Louer

En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, de la caution, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

A savoir : Le Fastt (fonds d'action social du travail temporaire) propose aux intérimaires aides et services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

En Région

Le Pass apprenti et le Fonds social apprenti régional : aides aux frais de transport, d'hébergement et de restauration apportées par la Région des Pays de la Loire aux apprentis.

www.paysdelaloire.fr
rubrique Aides et services

Le Pass logement : Cette aide de la Région s'adresse aux moins de 30 ans ayant besoin d'une caution pour leur futur logement en Pays de la Loire et qui ne peuvent pas bénéficier du Loca Pass, FSL ou Visale. Validité du dispositif jusqu'au 31 octobre 2018, au-delà consultez le site de la Région

Plus d'infos auprès de l'Urhaj au :
02 51 86 74 00



Mobilité PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance? Vous êtes muté(e) dans une autre ville? Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette subvention prend en charge une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail, au maximum 1 an (renouvelable 2 fois). Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé. Le salaire ne doit pas dépasser le Smic.

Le montant de l'aide est de 100 € maximum par mois selon le reste de loyer à payer, déduction faite de l'allocation CAF.

Demande en ligne au plus tard dans les 6 mois après le démarrage de la formation.

www.actionlogement.fr
rubrique Bouger

Frais de déménagement : l'aide Mobili-Pass

Cette aide pour les frais liés à l'accès à une location s'adresse aux salariés d'une entreprise du secteur privé (d'au moins 10 salariés) en mobilité professionnelle (ou embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

Vous pouvez bénéficier :

- d'une subvention pour financer un professionnel qui vous accompagnera dans votre recherche de logement, vos démarches administratives et votre installation dans le logement ; et/ou,
- d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers et charges locatives ou redevances en foyer, résidence sociale, frais d'hôtel, notaire, indemnités de prêts, prêts relais, frais d'agence, frais de contrats...).

Demande en ligne :

www.actionlogement.fr

rubrique Bouger /

Financement de la mobilité professionnelle

>> Pour les adresses régionales voir le carnet d'adresses à la fin du guide p. 34



Les services de la Caf
à portée de mains sur **caf.fr**

Ma demande d'aide au logement
Mon dossier
Mes droits

>>> Rdv sur l'appli Caf-Mon compte !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Maine-et-Loire
caf.fr

@caf49_actus

JEUNE DE - 30 ANS ?
AYEZ LE RÉFLEXE VISALE.FR
LA SOLUTION 100 % GRATUITE
QUI RASSURE
VOTRE PROPRIO !

SERVICE VISALE GRATUIT

J'AI TROUVÉ UN LOGEMENT ✓
J'AI BESOIN D'UN GARANT ✓
IL ME SUFFIT D'UN CLIC POUR L'OBTENIR ✓
VISALE.fr
CONTRACTS RENTÉ ET LOGEMENT

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site www.visale.fr appartient à FADAGL. L'usage est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez www.visale.fr.

Mai 2018 - Action Logement Service - 81, rue Pascal, 49100 Angoulême - France
156633 Borne Cedex 14 - S.A. au capital de 200 millions d'euros
Société de financement agréée B24 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

ActionLogement AL

**TROUVER
UN
LOGEMENT**



TROUVER SON LOGEMENT

Location DANS LE PRIVÉ

Quel que soit votre projet de location (chambre, studio, meublé...), les possibilités dans le marché privé sont nombreuses et les annonces de particuliers à particuliers et d'agences immobilières se trouvent partout, sur Internet et dans les journaux.

Les **agences** organisent les visites et rédigent le bail, des frais sont à prévoir dans votre budget: environ 1 mois de loyer hors charges. Ils sont à régler seulement si vous signez le bail. Les **notaires** peuvent également proposer ce type de service immobilier. Pour votre recherche, activez aussi votre réseau personnel.

Offres immobilières

Quelques sites :

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.seloger.com

www.immobilier.notaires.fr

www.lokaviz.fr (centrale du Crous réservée aux étudiants)

Pensez également aux groupes Facebook dédiés à la location et à la colocation.

Priorité à la vigilance !



Soyez sur vos gardes avec les **arnaques sur Internet** qui consistent à vous demander une somme d'argent pour réserver un logement. N'envoyez jamais d'argent ! Méfiez-vous aussi des **marchands de listes** qui proposent des offres de location contre un paiement préalable... sans garantir de vous trouver un logement. Évitez de payer pour avoir une adresse.

Où s'informer ?

Les informateurs du **réseau Information Jeunesse** (CRIJ, CIJ, BIJ et PIJ) informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières.

Certains organisent des forums ou ateliers d'infos sur le logement. Articles et guides à retrouver sur www.infos-jeunes.fr rubrique Se loger

Les **Cilaj** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement. www.uncllaj.org

>> Pour les adresses régionales (réseau Information Jeunesse, Crous...), voir le carnet d'adresses à la fin du guide.



Logement SOCIAL

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs. Enregistrez votre demande unique (à renouveler chaque année) :

- en ligne sur **www.demande-logement-social.gouv.fr** ou sur les sites départementaux ;
- ou auprès de l'organisme HLM de votre choix.

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et les locataires (garantie Visale possible).

www.habitat-humanisme.org
www.soliha.fr

Les pièges à éviter

- Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.
- Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.
- N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.
- Ne louez pas une chambre de moins de 9 m², sinon vous n'aurez pas droit aux aides au logement.
- Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Décrypter une annonce

F1, F2... T1, T2 ... : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)

MB : meublé

GG : garage

NF : neuf

BE : bon état

TBE : très bon état

CC : charges comprises

HC : hors charges

Dig : digicode

DPE : diagnostic de performance énergétique

Int : interphone

PK ou **Park** ou **PKG** : parking

CV : centre-ville

Et : étage

Asc : ascenseur

Cuisine aménagée : meubles + branchements

Cuisine équipée : avec appareils électroménagers

ÉQ : équipé

SDB : salle de bains (avec baignoire)

Salle d'eau : comprend une douche

HB : heure de bureau

Partager SON LOGEMENT

La formule de la colocation permet d'habiter un logement plus grand tout en limitant son budget. C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement... à condition de bien s'entendre avec ses colocataires !

La colocation

En colocation, il existe deux types de contrat de location (bail).

- **Un bail unique** signé avec le propriétaire. Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits et des mêmes obligations.

Attention à la clause de solidarité avec ce type de bail ! Si vous quittez le logement avant l'expiration du bail, vous êtes quand même tenu de payer la part du loyer d'un colocataire qui ne pourrait plus l'assumer. Sans nouveau colocataire, la solidarité de l'ex-colocataire cesse 6 mois après la fin du préavis de ce dernier (sauf pour les colocations antérieures à mars 2014 pour lesquelles cette durée n'est pas valable).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, vous devrez attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- **Un bail pour chaque colocataire :** chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et partage les espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié(e) légalement aux autres locataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

Où trouver ses colocataires ?

www.leboncoin.fr/colocations

www.appartager.com

www.lacartedescolocs.fr

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 12).

Conseil



Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.

Koloc' à projets solidaires - KAPS



Vous avez envie de vivre en colocation et de vous engager dans un quartier populaire ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Conjuguez action solidaire (4h environ par semaine), mixité sociale et colocation de jeunes en participant aux Kaps. Les Kaps sont proposés par l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) et permettent à une centaine de jeunes de s'engager sur Nantes et Saint-Nazaire. A noter : les logements proposés ne sont pas meublés. **Inscription en ligne sur :** rejoins.afev.org/kaps

Contacts Afev en région :

- Nantes, Rezé et Saint-Herblain au 06 75 29 66 10 nantes@afev.org
- Saint-Nazaire au 06 46 06 27 91 stnazaire@afev.org



Conseils pour une colocation réussie !

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- **Renseignez-vous bien sur la législation** en matière de colocation.
- Trouvez un logement **suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité** et d'indépendance.
- **Choisissez au mieux vos colocataires** : mode de vie, solvabilité, etc.
- **Définissez dès le départ les règles de vie commune** par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...
- Sachez **faire des compromis et rester souple**.
- **Tirez parti de nouvelles rencontres** pour découvrir d'autres cultures, d'autres musiques et vous ouvrir aux autres.
- **Communiquez en cas de problème** : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

www.tricount.com application gratuite pour gérer le budget d'une colocation



L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

D'autres modes de cohabitation sont possibles. Dans le cadre de l'habitat partagé intergénérationnel et solidaire, « l'hébergé » (étudiant, jeune en formation, salarié...), en échange d'une présence et de petits services dans les tâches quotidiennes, est logé gratuitement ou contre une cotisation chez un « hébergeur » (personne âgée, famille monoparentale...).

En région

Nantes Renoue

1 Cour des Francs Tireurs – Nantes

Tél : 02 40 69 84 24 ou

06 28 05 36 68

nantesrenoue@laposte.net

www.nantesrenoue.com

Le temps pour toiT

www.letempspourtoit.fr

info@letempspourtoit.fr

- Maison des Confluences
4 Place du Muguet Nantais -
Nantes
- 15/17 rue de Jérusalem - Angers

La chambre meublée chez l'habitant

Pour partager un logement, vous pouvez aussi louer une chambre meublée indépendante chez un particulier, avec un accès à la cuisine et à la salle de bains. Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, pas de taxe d'habitation, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

fr.chambrealouer.com

www.lokaviz.fr (pour étudiants)

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires (parents avec jeunes enfants) proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les annonces se trouvent sur les principaux sites de logement.



Habiter EN RÉSIDENCE

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos exigences.

Résidences du Crous

Les logements en cités et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les **étudiants boursiers** sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée ! Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée suivante via la procédure du Dossier social étudiant (DSE). Une réponse vous est donnée fin juin. L'admission est définitive dès lors que vous versez une provision avant une date limite.

Bonus !

Les loyers en Cité U sont toutes charges comprises.

Ce type de logement ouvre droit aux aides au logement (APL).

Pas de taxe d'habitation.

Accès à Internet.

Adressez-vous au Crous de votre académie pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Bon à savoir : cette année, le site <https://trouverunlogement.lescrous.fr> permet de préciser ses vœux de logement après avoir constitué son DSE.

>> Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses p.34.

Campus vert



Le logement étudiant à la campagne ! Des studios sont proposés par des agriculteurs dans leur ferme à des prix modérés. Une formule qui existe en Bretagne, en Île de France et dans les Hauts-de-France.

www.campusvert.com

Foyers pour étudiants

Gérés par des associations, ils proposent des chambres. Ces foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes... Renseignez-vous pour vérifier que ce type de foyer vous convient.

www.unme-asso.com
www.foyers-catholiques.org

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent des appartements équipés et meublés aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL. Des espaces collectifs sont accessibles aux résidents : salle de travail, salle de convivialité, ainsi que des services : laverie, local à vélo, parking...

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun. Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org

<https://logement.studyrama.com>

>> Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes accueillent principalement des jeunes de 16 à 30 ans dans un parcours vers l'autonomie, en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la CAF. Les logements sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

Demande de logement en ligne

www.urhajpaysdelaloire.fr

www.locstudio.fr

www.edit-nantes.fr

>> Coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.



Bonus !

La redevance (loyer) payable à la fin du mois est toutes charges comprises.

Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.

Préavis de départ d'une semaine.

En cas d'urgence



Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...), ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour ne pas dormir dans la rue, pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences Adoma ou Coallia.

Elles s'adressent à tout public en difficulté : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Vous pourrez être dirigé(e) vers une de ses résidences en passant par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, mission locale...).

www.adoma.fr

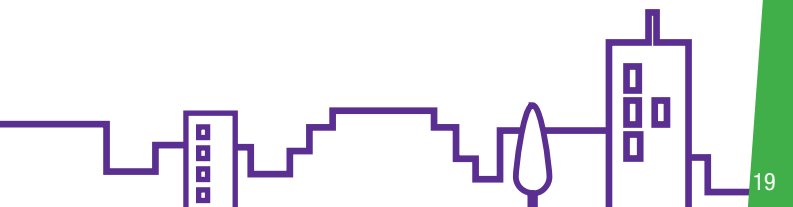
www.coallia-jeunes.org

Les Compagnons du devoir

Les jeunes effectuant leur formation avec les Compagnons du devoir et du Tour de France peuvent être logés dans les Maisons des compagnons du devoir.

En région, possibilité d'accueil sur Nantes, Angers, Cholet, Saumur et Le Mans.

www.compagnons-du-devoir.com/annuaire-pays-de-la-loire



Hébergement DE COURTE DURÉE

Stage, job, concours... Pour vous loger, quelques nuits ou quelques mois, des solutions existent.

Résidences universitaires

Possibilité de séjourner en résidence universitaire une nuit ou quelques jours pour un coût peu élevé. Location de courte durée entre mars et août. Rendez-vous sur le site du Crous de votre académie ou sur :

www.bedandcrous.com

www.crous-nantes.fr

Résidences étudiantes privées / Habitat Jeunes

Certaines résidences étudiantes privées ou Habitat Jeunes proposent des formules à la semaine ou au mois en fonction des places disponibles (voir p. 18).

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique.

www.fuaj.org

www.auberges-de-jeunesse.com

Chambre chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère.

www.airbnb.fr

www.leboncoin.fr

www.gites-de-france.com

www.clevacances.com

www.chambres-hotes.fr

Hébergement temporaire chez l'habitant

(15 € la nuit, maximum 250 € par mois). Hébergement possible sur les communautés de communes suivantes :

>> Grand Lieu, Loire Atlantique Méridionale, région Machecoul (44), contact : 02 51 78 63 30

>> Erdre et Gesvres, Nozay (44), contact : Habitat Jeunes l'Odyssée - 02 28 05 01 15

>> Pays de Châteaubriant (44), contact : ALJC - 02 40 81 46 95

>> Centre Mauges et la région de Chemillé (49), contact : Habitat Jeunes du Choletais - 02 41 71 36 36

>> Sablé-sur-Sarthe (72), contact : Le Flore Habitat Jeunes - 02 43 81 27 55

>> L'Huisne Sarthoise (Ferté Bernard) (72), contact : Le Relais Habitat et Services Jeunes - 02 43 61 24 24

Couchsurfing

Des particuliers prêtent leur canapé pour une nuit ou plus.

www.couchsurfing.com

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable.

www.nantes-camping.fr

Creps

Hébergement possible dans le cadre d'un stage, d'une formation, d'un séminaire... selon les disponibilités.

www.creps-pdl.sports.gouv.fr

www.centresportsetloisirs.com





62 lieux Information Jeunesse
100 professionnels
aux côtés des jeunes

Se Loger
Se Former
Travailler
Partir à l'étranger
S'engager
Vivre au quotidien
Se déplacer
Sortir, découvrir

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact EFFICACE

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de fixer un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions qui seront posées lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche à oreille...

Vos questions

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Est-il proche du centre-ville ? des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges ? (Attention au « tout compris » qui n'intègre pas nécessairement l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...)?
- Quand est-il possible de visiter le logement ?

Enfin, à la fin de la conversation, n'oubliez pas de vous faire confirmer les coordonnées de votre interlocuteur.

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant(e) ? salarié(e) ?
- Si vous êtes salarié(e), êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 8 et 9.)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations



Si vous pensez avoir été défavorisé(e) lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer ou saisir le Défenseur des droits sur :

www.defenseurdesdroits.fr



Les documents que le bailleur est en droit de vous demander

- Vos justificatifs d'identité (copies de passeport, carte d'identité, titre de séjour...).
- Vos justificatifs de situation (copies de carte étudiante, de contrat de travail...).
- Vos justificatifs de domicile (copies de quittance de loyer, d'attestation d'hébergement en cours...).
- Vos justificatifs de ressources (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaires récents...).
- Les justificatifs de ressources de votre garant (copies d'avis d'imposition, de bulletins de salaire récents...).
- L'estimation de l'allocation CAF (voir p. 6 et 7 pour vous informer sur les aides de la CAF).

Souvent, le propriétaire (ou son représentant) doit choisir parmi plusieurs personnes intéressées par la location. Pensez à préparer soigneusement tous vos documents avant de visiter les logements, vous éviterez ainsi d'être pris(e) de vitesse par un(e) concurrent(e)!

Les documents que le bailleur n'est pas en droit de vous demander

- Une attestation d'absence de crédit.
- Une copie de votre relevé de compte.
- Un extrait de votre casier judiciaire.
- Votre dossier médical.
- Un chèque de réservation.

En cas de doute, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement : www.anil.org rubrique Votre question / Vous êtes locataire / Se loger. Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide).



Votre FICHE VISITE

À chaque visite, munissez-vous de la fiche suivante que vous pourrez bien sûr personnaliser. Si vous en avez la possibilité, faites-vous accompagner par un proche lors de la visite.

INFOS PRATIQUES / SITUATION DU LOGEMENT	
D'où vient l'offre ?	
Contact du rendez-vous (nom + coordonnées)	
Adresse du logement	
Quartier	
Date de disponibilité	
DESCRIPTION	
Type (chambre, studio...)	
Vide / meublé	
Surface	
Orientation (ensoleillement)	
Étage	
Ascenseur (oui / non)	
Parking / garage / cave	
Jardin / espaces verts	



Photocopiez ce tableau autant de fois que vous en aurez besoin.



INFOS FINANCIÈRES

Loyer	
Charges : montant + précisions de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (voir précédents locataires)	
Frais (agence / notaire)	

INFOS ÉNERGÉTIQUES

Type de chauffage	
État des fermetures : fenêtres, portes...	
DPE (diagnostic de performance énergétique)	

ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Accès au logement et état du bâtiment (escalier, toiture...)	
État de la pièce principale (salon, chambre)	
État et équipement de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau / salle de bain + WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électricité, chauffage...)	
État du mobilier (dans un logement meublé)	
Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique	

MES IMPRESSIONS

Environnement Bons / mauvais points du quartier, proximité des commerces, transports...	
Commentaires personnels	



CONNAÎTRE SES DROITS

Tout SUR LE BAIL

La loi impose la rédaction d'un contrat de location (bail type) signé par le propriétaire et vous.

Durée minimale du bail

- Logement **vide** : 3 ans (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- Logement **meublé** : 1 an (reconductible tacitement) ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti (le bail n'est pas automatiquement reconduit).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).

- Montant du loyer, modalités de paiement et révision éventuelle.
- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Documents joints

- État des lieux (voir p. 28).
- État du mobilier (logement meublé).
- Si l'immeuble est en copropriété, règlement précisant l'usage des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) comprenant divers documents, dont le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Assurance obligatoire !



Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisques habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.



Colocation

Si vous optez pour la colocation, vous pourrez soit signer un **bail unique** (avec les autres colocataires), soit votre propre contrat dans le cadre d'un **bail multiple**. Renseignez-vous bien sur ces deux types de contrats (voir p. 14).

Attention à la sous-location !



Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail.

Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal.

En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement et à vous assurer.

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur: www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

Préavis ET CONGÉS

Vous pourrez donner congé à votre propriétaire à tout moment sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement) mais vous devrez respecter un délai de préavis de **3 mois**. Le délai est réduit à **1 mois** si vous quittez une location meublée ou dans les cas suivants :

- mutation professionnelle ;
- perte d'emploi ;
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI) ;
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi ;
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH ;
- attribution d'un logement social ;
- raison de santé justifiant un changement de domicile ;
- logement en zone tendue: renseignements sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance.



État DES LIEUX

L'état des lieux est un **document obligatoire** joint au bail. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...) et précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments. Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être valable, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être signé par le locataire et le propriétaire (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire). Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Bon à savoir : depuis 2016, quand vous quittez votre location, l'état d'usure lié au temps ou à l'usage normal du logement est pris en compte lors de l'état des lieux de sortie (décret 2016-382 du 30 mars 2016).

Dépôt DE GARANTIE

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail. Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...). Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer votre dépôt de garantie (voir p. 8).

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer **1 mois après l'état des lieux de sortie** et la remise des clefs, 2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie. En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 30). Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



Loyer ET CHARGES

Vous devez payer votre loyer jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit. En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- les frais liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- les dépenses d'entretien et de petites réparations des parties privatives de l'immeuble;
- les taxes locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel. Chaque année, une régularisation permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les petites réparations et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le **propriétaire** a quant à lui la responsabilité des grosses réparations du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).

La taxe d'habitation



La taxe d'habitation, à payer courant octobre, est due pour l'année entière : si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1^{er} janvier. S'y ajoute la contribution à l'audiovisuel public (139 € en 2018) si vous possédez un téléviseur (ou dispositif assimilé, voir : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F88).

Les étudiants, même boursiers, ne sont pas exonérés de cette taxe, excepté ceux qui logent dans une résidence universitaire du Crous, ou d'un organisme similaire, ou dans une chambre meublée chez l'habitant.

Suite à la réforme fiscale du gouvernement, environ 80 % des foyers devraient bénéficier d'une baisse puis d'une suppression de leur taxe d'habitation (allègement de 30 % en 2018, 65 % en 2019, suppression en 2020). Pour savoir si vous êtes concerné(e), consultez le simulateur suivant :

www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs



S'informer/ SE DÉFENDRE

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, ces organismes peuvent vous conseiller.

Adil

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat.

www.anil.org

>> Coordonnées des ADIL en région p. 39

Services logement Jeunes : IJ et Cllaj

Une mission des professionnels du réseau Information Jeunesse (PIJ, CIJ, CRIJ) et des Cllaj consiste à favoriser l'accès au logement des jeunes. Ils vous informent gratuitement sur toutes les questions liées au logement.

www.infos-jeunes.fr
www.uncllaj.org

>> Adresses du réseau Information Jeunesse p. 40

Commission départementale de conciliation (CDC)

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1216

Associations de défense du locataire

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

Autres interlocuteurs

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr

Vous pouvez également vous rendre dans une **Maison de justice et du droit** ou dans un **Point d'accès au droit**.



RÉSEAU
PAYS DE
LA LOIRE



62 lieux Information Jeunesse
100 professionnels
aux côtés des jeunes

Comprendre

AGIR

Rencontrer

Rêver

Se former

S'informer

Monter
un projet

Trouver
un job



INFOS-JEUNES.FR

Check-list DES FORMALITÉS

Pour emménager/ déménager, pensez à :

- ✓ envoyer votre préavis de départ (par courrier en recommandé avec accusé de réception) ;
- ✓ résilier/souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- ✓ dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- ✓ fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- ✓ relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs ;
- ✓ demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et internet ;

- ✓ inscrire/retirer votre nom sur/ de la boîte aux lettres ;
- ✓ prévenir les administrations de votre changement d'adresse : CAF, banque, assurance maladie, employeur, Pôle emploi... ;
- ✓ demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- ✓ vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- ✓ réserver une place de stationnement (surtout dans les grandes villes) le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le camion de location passe l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble !

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : **www.service-public.fr** rubrique Services en ligne et formulaires / Changement d'adresse en ligne

Adoptez les éco-gestes !



- **Pensez aux petits gestes du quotidien pour protéger la planète et faire des économies :** éteignez la lumière en quittant une pièce ; ne laissez pas l'eau couler inutilement ; baissez le chauffage pendant vos absences, etc. Informations sur : www.ademe.fr rubrique Particuliers et éco-citoyens
- **Donnez une seconde vie aux objets :** profitez des vide-greniers et des ressourceries, réparez ou faites réparer vos objets gratuitement. <https://vide-greniers.org> ; www.ressourcerie.fr ; www.envie.org ; <http://emmaus-france.org> ; <https://repaircafe.org/fr/visiter/> ; www.donnons.org





CONNECT

CURSUS

La marque référence
de l'édition publicitaire

pour la jeunesse

PRINT&DIGITAL

www.connect-comtogether.com

02 32 96 31 31



CONNECT
est une marque PYGMA

CARNET D'ADRESSES

Les aides financières

Les Caisses d'Allocations Familiales (Caf)

Nantes

22 rue de Malville

Tél : 0810 25 44 10

Angers

32 rue Louis Gain

Tél : 0810 25 49 30

Laval

11 quai Paul Boudet

Tél : 0 810 25 53 10

Le Mans

178 avenue Bollée

Tél : 0 810 25 72 10

La Roche sur Yon

109 boulevard Louis Blanc

Tél : 0810 25 85 10

Action Logement

Nantes

6 rue La Fayette

Tél : 02 40 20 13 50

Saint-Nazaire

2 avenue Barbara

Trignac

Tél : 02 28 54 01 50

Angers

18 place Mendès France

Tél : 02 41 20 85 49

Cholet

43 avenue Gambetta

Tél : 02 41 71 33 60

34 rue Nationale

Tél : 02 41 75 94 71

Laval

13 ter quai Sadi Carnot

Tél : 02 43 67 38 80

Le Mans

25 rue d'Arcole - Tél : 02 43 39 56 78

La Roche sur Yon

125 boulevard des Belges

Tél : 02 51 05 19 19

Les cités et résidences universitaires du CROUS

Crous Nantes - Pays de la Loire

2 boulevard Guy Mollet - BP 52213 - 44322 Nantes cedex 03

Tél : 02 30 06 02 44

www.crous-nantes.fr

Nantes

Cité U Fresche Blanc

60 rue du Fresche Blanc

Cité U Chanzy

1 rue Henri Lasne

Résidence Jacques Tymen

Esplanade de la Pierre Percée

Résidence La Haute Forêt

13 rue de la Haute Forêt



Résidence Les Saumonières

14 rue des Saumonières

Résidence Corbilo

18 rue Anatole de Monzie

Résidence Léonard de Vinci

2 rue du Haut Moreau

Résidence Ile de Nantes

23 boulevard de la Prairie au Duc

Résidence Jean Tusques

3 rue des Epinettes

Cité U Casterneau

32 rue des Agenêts

Résidence Les Landes

36 rue des Landes
et 1 à 13 rue Jean Poulain

Résidence Bourgeoillère

5 rue des Renards

Cité U Berlioz

81 rue de la Gaudinière

Résidence Longchamp

79 rue de la Gaudinière

Résidence Alice Milliat

13 à 21 rue du Fresche Blanc

Cité U Launay Violette

Chemin de Launay Violette

Résidence Olympe de Gouges

61-63 bis rue de la Bourgeoillère

Résidence Wangari Maathai

14 chemin de Launay Violette

Résidence Madeleine Brès

Rue Pierre Adolphe Bobierre

Saint Nazaire**Cité U Heinlex**

60 rue Michel Ange

Résidence John Pershing

60 rue Michel Ange

Angers**Résidence Flora Tristan**

1 à 5 square Flora Tristan

Résidence les Hauts de St Aubin

116 boulevard Jean Moulin

Cité U Bourgonnier

19 rue Lainé Laroche

Résidence La Madeleine

21 rue Lainé Laroche

Résidence Célestin Port

25 rue Célestin Port

Résidence René Rouchy

3 rue René Rouchy

Résidence Einstein

30 rue Marie Marvingt

Cité U Belle Beille

8-10 boulevard Victor Beaussier

Résidence Dauversière 2

22 rue de la Dauversière

Résidence Volta

10 rue Lakanal

Cité U Lakanal

25 rue Jean-Baptiste Lamarck

Résidence Faidherbe

4 rue Faidherbe

Cité U Couffon Pavot

1 rue Léon Pavot

Laval**Résidence La Dormerie**

54 rue des Docteurs Calmette et Guérin

Le Mans**Résidence Bartholdi**

16 avenue Bartholdi

Cité U Vaurouzé

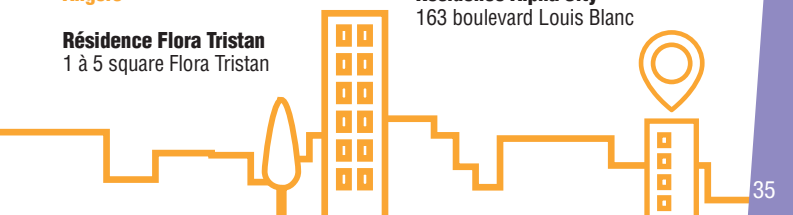
16 boulevard Charles Nicolle

La Roche sur Yon**Résidence La Simbrandière**

1 rue de la Simbrandière

Résidence Alpha City

163 boulevard Louis Blanc



Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Présentation à titre indicatif de résidences et centrales de réservation en ligne.

www.espacil.com

www.appartcity.com

www.residetapes.fr

www.vilogia.fr/izidom-pour-les-jeunes-actifs

www.arpej.fr

www.estudines.com

www.fac-habitat.com

www.nexity-studea.com

www.kley.fr

www.univeacampus.fr

Le logement social

Habitat et Humanisme - Agences Immobilières à vocation sociale

Loire Atlantique : 2 rue du Gois - Nantes - Tél : 02 40 43 23 24

Maine et Loire : 1 square Henri Farman - Angers - Tél : 02 41 34 91 25

Mayenne /Sarthe : 3 rue de la Halle aux Toiles - Le Mans - Tél : 09 50 26 45 10

Vendée : 1 Impasse de la Misanerie - Saint Gilles Croix de Vie - Tél : 02 51 55 41 82

Soliha - Agences Immobilières Sociales (AIS) Bretagne Loire

Loire Atlantique : 12 rue de la Haltinière - Nantes - Tél 02 40 44 99 68

Maine et Loire : 312 avenue René Gasnier - Tél : 02 41 88 87 03

Mayenne : 21 rue de l'Ancien Evêché - Laval - Tél : 02 43 91 19 91

Sarthe : 47 rue Paul Ligneul - Le Mans - Tél : 02 85 85 50 21

Vendée : ZA Les Petites Bazinières - 10 rue Benjamin Franklin - La Roche sur Yon - Tél : 02 51 44 95 00

Demande de logement HLM

Un seul formulaire à remplir valable dans tout le département quel que soit le bailleur social.

Effectuez votre demande en ligne sur :

www.demandelogement44.fr

www.demandelogement49.fr

www.demandelogement53.fr

www.demandelogement72.fr

www.demandelogement85.fr



Les résidences Habitat Jeunes

Demandes à effectuer en ligne (cf. p.18)

Loire Atlantique

Ancenis

Résidence habitat Escale

Théophile Leroux

85 boulevard Huchon

Tél : 02 40 83 23 48

Châteaubriant

Association pour le logement des jeunes au Pays de Châteaubriant

30 rue de la Libération

Tél : 02 40 81 46 95

Guérande

Résidence La Maisonneuve

2 rue Louis Eon - Tél : 02 40 11 16 11

Herbignac

Résidence Les Glénans

14 rue de la Fontaine St Jean

Tél : 02 40 11 16 11

La Baule

Résidence La Torre

8 avenue des Noëllles

Tél : 02 40 11 16 11

La Chevrolière

Résidence de jeunes travailleurs de la Chevrolière

6 impasse des jardins

Tél : 02 51 78 63 30

Le Bignon

Résidence de jeunes travailleurs du Bignon

7 avenue du Parc - Tél : 02 51 78 63 30

Legé

Résidence des jeunes travailleurs des Visitandines

37 rue de la Chaussée

Tél : 02 51 78 63 30

Ligné

Résidence Habitat jeunes de Ligné

Rue des Lilas - Tél : 02 40 83 23 48

Machecoul

Résidence de Machecoul

Allée Cavalière de Richebourg

Tél : 02 51 78 63 30

Nantes

Résidence Embarcadère

1 rue de Gigant

Tél : 02 40 73 41 46

Résidences Port Beaulieu - Les Forges

9 boulevard Vincent Gâche

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Porte Neuve

1 rue Porte Neuve

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Barbusse

61 rue Jean Emile Laboureur

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Les Hauts de St Aignan

1 rue Pilleux

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Plessis Cellier

32 bis rue J.B Georget

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence La Tour d'Auvergne

21 rue de la Tour d'Auvergne

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Chanteclerc

42 rue Chanteclerc

Tél : 02 52 56 02 70

Résidence Chénaie

3 place du Commandant Cousteau

Tél : 02 52 56 02 70

Nozay

Résidence l'Odysée

16 route de Nort sur Erdre

Tél : 02 28 05 01 15

Rezé

Résidence Grand Voile

2 rue Marion Cahour

Tél : 02 51 86 09 00

Résidence Jules Verne

2 rue Azucena Villa Flore - Ilot Confluent

Tél : 02 52 20 06 69

Résidence Quai 37

37 rue Alsace Lorraine

Tél : 02 51 86 09 00

Saint-Herblain

Résidence Océane - Habitat jeunes

1 rue Vasco de Gama

Tél : 02 51 80 58 59

Saint-Julien-de-Concelles

Résidence Coeur de Bourg

7 rue de Basse Rivière

Tél : 02 52 56 02 70

Sainte-Luce sur Loire

Résidence Les Liards

7 allée des Liards

Tél : 02 52 56 02 70



Saint Mars La Jaille

Résidence habitat jeunes de St Mars La Jaille

13 avenue de C.H de Cossé Brissac
Tél : 02 40 83 23 48

Saint-Nazaire

Résidence Nobel

12 rue Nobel
Tél : 02 51 76 05 00

Résidence des jeunes

4 rue Martin Luther King
Tél : 02 51 76 05 00

Saint Philbert de Grand Lieu

Résidence de Saint Philbert de Grand Lieu

141 rue de l'Île Verte
Tél : 02 51 78 63 30

Varades

Résidence Habitat Jeunes de Varades La Mabiterie

Tél : 02 40 83 23 48

Vallet

Résidence Chais de Luxembourg

13 route de la Loire
Tél : 02 52 56 02 70

Maine et Loire

Angers

Résidence Harmattan

36 boulevard Allonneau
Tél : 02 41 43 95 55

Foyer justice

37 rue Eugène de la Croix
Tél : 02 41 24 37 37

Foyer Cordelle

3 rue Cordelle
Tél : 02 41 24 37 37

Foyer David d'Angers

22 rue David d'Angers
Tél : 02 41 24 37 37

Foyer Darwin

3 rue Darwin
Tél : 02 41 22 61 20

Habitat jeunes Marguerite d'Anjou

52 boulevard du Roi René
Tél : 02 41 20 24 00

Beaupréau

Résidence habitat jeunes Centre Mauges

6 rue de la Garenne
Tél : 02 41 71 36 36

Chalonnnes sur Loire

Résidence Habitat jeunes Loire Layon

2 allée Simone Iff
Tél : 09 67 80 24 63

Chemillé

Résidence l'Aiguil'haj

83 rue Nationale
Tél : 02 41 71 36 36

Cholet

Résidence Les Pâquerettes

5 rue de la Casse
Tél : 02 41 71 36 36

Le Lion d'Angers

Résidence du Lion d'Angers

16 rue Alphonse Cochard
Tél : 06 71 95 33 02

Saumur

Résidence Val de Thouet

32 rue Fardeau
Tél : 02 41 51 05 53

Foyer le Fenêt

3 rue Fourrier
Tél : 02 41 51 05 53

Segré

Résidence Nelson Mandela

15 rue du Lycée
Tél : 06 71 95 33 02

Mayenne

Château-Gontier

Résidence La Trinité

1 rue du 8 mai 1945
Tél : 02 43 07 27 05

Résidence Paul Armand Lepage

9 rue du 8 Mai 1945
Tél : 02 43 07 27 05

Résidence René Perreault

3 rue Flandres Dunkerque
Tél : 02 43 07 27 05

Ernée

FJT d'Ernée

24 rue de l'Hôpital - Tél : 02 43 05 26 34

Evron

Le Nymphéa Habitat Jeune

Rue Alain Vadepiéd
Tél : 02 43 01 62 65

Laval

Résidence François Peslier

19 rue Emile Sinoir

Tél : 02 43 68 06 00

Résidence Nicole Peu

8 bis rue de Paradis

Tél : 02 43 59 72 80

Résidence Pierre de Coubertin

104 avenue Pierre de Coubertin

Tél : 02 43 53 17 98

Mayenne

Copainville

273 rue du Fauconnier

Tél : 02 43 30 25 00

Senonnes

Résidence André Baslé

3 square de l'Eperon

Tél : 02 43 07 27 58

Sarthe

Le Mans

Le Flore Habitat jeunes

23 rue Maupertuis - Tél : 02 43 81 27 55

Le Relais habitat et services jeunes

90 avenue Jean Jaurès - 02 43 61 24 24

Vendée

Fontenay le Comte

Habitat jeunes les 3 Portes

16 rue des Gravants

Tel : 02 51 69 13 44

La Roche sur Yon

Résidence Arago

128 rue de St André d'Ornay

Tél : 02 51 05 34 24

Résidence Rivoli

61 bd Rivoli - Tél : 02 51 05 12 34

S'informer

Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (Adil)

Nantes : La Maison de l'Habitant - 12 rue du Président Herriot

Tél : 02 40 89 30 15 - www.adil44.fr

Angers : Maison de l'Architecture, des territoires et du paysage

312 avenue René Gasnier - Tél : 02 41 81 89 40 - www.adil49.org

Laval : 21 rue de l'Ancien Evêché - Tél : 02 43 69 57 00 - www.adil53.org

La Roche sur Yon : 143 boulevard Aristide Briand - Tél : 02 51 44 78 78
www.adil85.org

Autres adresses

Nantes : **Passerelle logement** - 5 Ter rue de Gigant - Tél : 02 40 69 61 72

www.edit-nantes.fr

Accueille, informe les 16-30 ans en recherche de logement sur l'agglomération nantaise et gère un parc de logements. Aide au montage de dossiers financiers, HLM ...

Angers : **Service Logement Jeunes d'Angers**

Tél : 02 41 43 96 82 - www.fjtda-angers.org/service-logement-jeune.php

slj.ahjda@gmail.com

- Permanences au J. Angers Connectée Jeunesse 12 pl. Louis Imbach à Angers le jeudi de 14h à 17h sans RDV

- Permanences à la MLA le mardi matin (1 semaine sur 3 sur les sites de Baudrière, Beaussier, Centre Marcel Menet).

Accueil Information Orientation avec une conseillère, diagnostic et bilan de la demande, accompagnement de votre projet logement.

Laval : **Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ)**

104 rue du Pont de Mayenne - Tél 02 43 69 57 57

Informe, aide les jeunes de -30 ans à la recherche d'un logement sur le département de la Mayenne, gère un parc de logements conventionnés réservés aux jeunes en insertion professionnelle. Aide à la constitution des dossiers administratifs et financiers. Accueil sur rdv à Laval et permanences à Château-Gontier, Evron et Mayenne.



Le réseau Information Jeunesse en Pays de la Loire

L'ensemble du réseau Information Jeunesse (CIJ et PIJ) de la région informe sur tous les aspects du logement : les différents types de logement, la législation, les aides financières... Guides pratiques, fiches thématiques mais aussi offres de logement, journées ou ateliers d'information... sont autant d'outils permettant d'accompagner les jeunes dans leurs recherches.

N'hésitez pas à franchir la porte du PIJ le plus proche de chez vous. Un(e) informateur(trice) vous présentera les différentes solutions pour trouver le logement qui vous correspond le mieux, obtenir les bons contacts et répondre à vos questions de façon anonyme, gratuite et sans rendez-vous.

CRIJ des Pays de la Loire

37 rue Saint-Léonard - 44000 NANTES

www.infos-jeunes.fr - crij@infos-jeunes.fr Tél 02 51 72 94 50

facebook.com/infosjeunes - [twitter : @infos_jeunes](https://twitter.com/infos_jeunes)

Incontournable

INFOS-JEUNES.FR

- Se loger : articles pour bien s'informer et bien se loger, rechercher un logement à l'année ou de façon temporaire, trouver la bonne aide financière,...
- Offres de logements : sur Nantes métropole, La Roche sur Yon...

C'EST PAR LÀ



LOIRE ATLANTIQUE

CIJ REZE

19 Avenue de la Vendée
Tél. 02 40 13 44 25
info-jeunesses@mairie-reze.fr

CIJ SAINT HERBLAIN

jeunesse@saint-herblain.fr
2 Pôles Ressources Jeunesse :
- Carré des services
15 rue d'Arras - 02 28 25 22 67
- Sillon de Bretagne
12 ter, avenue des Thébaudières - 02 28 25 25 51

CIJ SAINT NAZAIRE

La Source – Espace 15-25 ans
46 rue d'Anjou
Tél. 02 44 73 45 99
lasource@mairie-saintnazaire.fr

PIJ

BOUAYE

Rue de l'Ancienne Église
Tél. 02 40 32 65 03

BOUGUENAIS

Chemin Jacques Prévert
Tél. 02 40 65 11 56

CARQUEFOU

Rue Pierre Mendès France
Tél. 02 28 22 20 43

INDRE

2 rue du Stade
Tél. 02 40 85 46 15

LA CHAPELLE SUR ERDRE

56 avenue Beauregard
Tél. 02 51 81 87 25

MONTOIR DE BRETAGNE

3 rue Pablo Neruda
Tél. 02 40 45 11 92

NANTES

SPIJ Bellevue
25 rue du Jamet
Tél. 02 40 46 83 35

ORVAULT

25 rue Nobel
Tél. 02 28 44 18 20

PORNICHET

31 avenue des écoles
Tél. 02 40 61 41 35

SAINT JULIEN DE CONCELLES

PIJ Loire et Divatte
2 route Félix Praud
Tél. 02 40 36 87 76

SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

5 Allée des Maraîchers
Tél. 02 28 00 43 19

SAINTE LUCE SUR LOIRE

Mail de l'Europe
02 40 68 16 48 ou 06 07 26 12 63
(ouverture de l'espace d'accueil à la rentrée de septembre 2018)

SAINTE PAZANNE

PIJ Communauté de communes Cœur de Retz
60-64 Impasse de Vigneau
Tél. 02 40 02 68 63 ou 06 08 34 30 67

SAVENAY

PIJ Communauté de communes Estuaire et Sillon
2 bd de la Loire
Tél. 02 40 56 80 85

MAINE ET LOIRE

CIJ ANGERS

J, Angers connectée jeunesse
12 Place Imbach
Tél 02 41 05 48 00
direction.jeunesse@ville.angers.fr
www.angers.fr/jeunes
facebook.com/jeuneangers
Édition du « Guide pratique du premier logement ou un toit sans couac » sur Angers

PIJ

AVRILLE

Allée Georges Brassens
Tél. 02 41 34 94 54 ou 02 41 34 83 89

BEAUPREAU EN MAUGES

10 rue du Sous-Préfet Barré
Tél. 02 41 63 06 33 ou 06 23 79 54 93

BELLEVIGNE EN LAYON

Centre socioculturel des Coteaux du Layon
Neufbourg - Thouarcé
Tél. 02 41 54 06 44

CANDE

1 Avenue Firmin Tortiger
Tél. 02 41 94 19 40 ou 06 44 18 96 61

CHATEAUNEUF SUR SARTHE

PIJ Communauté de communes Vallées du Haut Anjou
2 rue des Fontaines
Tél. 02 41 24 45 45 ou 06 81 37 63 52

CHEMILLE EN ANJOU

5 rue de la Gabardière
Tél. 02 41 30 50 55



DOUE EN ANJOU

1 avenue Saint Exupéry - Doué la Fontaine
Tél. 02 41 59 77 09 ou 06 29 55 60 30

LES PONTS DE CE

45 rue Abel Boutin-Desvignes
Tél. 02 41 79 75 72

LOIRE AUTHION

- Pôle social - 29 rue de la Croix de Bois à
Brain sur l'Authion
- Espace Jeunesse à Corné
Tél : 07 81 13 97 98

MONTREUIL BELLAY

CSC intercommunal Roland Charrier
139 rue d'Anjou
02 41 52 38 99

MONTREVAULT SUR EVRE

17 rue St Nicolas
Tél. 02 41 30 06 32

OMBREE D'ANJOU

4 bd de la Prevalaye - Pouancé
Tél. 02 41 92 48 01

OREE D'ANJOU

20 rue JFA Chenouard - Drain
Tél. 06 63 82 18 69/06 58 35 68 68

ST BARTHELEMY D'ANJOU

Pl. des Droits de l'Homme et du Citoyen
Tél. 02 41 96 12 60

ST GEORGES SUR LOIRE

5 rue des Savennières
Tél. 02 41 39 17 11 ou 06 27 45 34 60

SAUMUR

Place de Verdun
Tél. 02 41 83 31 42

SEVREMOINE

22 rue Jules Verne
Tél. 02 41 49 06 49

VERRIERES EN ANJOU

1 rue des Chênes - St Sylvain d'Anjou
Tél. 02 41 25 10 74

MAYENNE

CIJ LAVAL

Place du 18 juin 1940
Tél. 02 43 49 86 55

cij@laval.fr

www.cij.laval.fr

facebook.com/cijlaval

Fichier de mise en relation avec des propriétaires : offres de meublés, logements en vide, chez l'habitant...

PIJ

CHATEAU-GONTIER

32 avenue Carnot
Tél. 02 43 09 50 52

EVRON

Le Nymphéa
Rue Alain Vadepiet
Tél. 02 43 01 36 79

GORRON

PIJ du Bocage Mayennais
Maison des Initiatives Jeunesse
Avenue Charles de Gaulle
Tél. 02 43 08 11 68 ou 06 72 37 08 35

MAYENNE

Centre social Les Possibles
44 place Gambetta
Tél. 02 43 04 22 93 ou 06 78 29 73 99

MESLAY DU MAINE

PIJ du Pays de Meslay Grez
1 voie de la Guiterrière
Tél. 02 43 98 10 29

MONTSURS SAINT CENERE

PIJ des Coëvrons
29 rue du Pont
Tél. 02 43 01 68 51

SAINT BERTHEVIN

Maison des jeunes
Rue Maximilien de Sully
Tél. 02 43 26 03 87

SARTHE

CIJ LE MANS

Service Enfance Jeunesse et Sports de la ville du Mans
13 rue de l'étoile
Tél. 02 43 47 38 50

jeunesse.cij@lemans.fr

www.lemans.fr/jeunesse

facebook.com/servicejeunesselemans

Bourse aux logements : service gratuit de petites annonces de particulier à particulier.

Edition du « Guide Logement » sur Le Mans

PIJ

ALLONNES

Rue Pierre Levegh
Tél. 02 43 80 70 32

CHAMPAGNE

Centre d'animation sociale
Rue Jacque Guède
Tél. 02 43 82 82 21

CHATEAU DU LOIR

16 rue du 11 novembre
Tél. 02 43 79 24 87

ECOMMOY

PIJ Orée de Bercé Béloinois
1 rue Ste Anne
Tél. 06 88 70 54 65

FRESNAY SUR SARTHE

PIJ Haute Sarthe Alpes Mancelles
2 rue Abbé Lelièvre
Tél. 02 43 33 33.10

LA CHARTRE SUR LE LOIR

Centre Social du Val de Loir
36 rue Gervais Chevallier
Tél. 02 43 44 40 97
Ou 07 82 71 30 15

LA FLECHE

Espace Gambetta
48 bd Gambetta
Tél. 02 43 45 68 55

LE MANS

Le Flore Habitat Jeunes
23 rue Maupertuis
Tél. 02 43 81 27 55

SABLE SUR SARTHE

25 bis rue Pasteur
Tél. 02 43 62 50 37

VENDEE

CIJ LA ROCHE SUR YON

14 Bis - Espace jeunes
14 bis rue du Maréchal Foch
> le CIJ déménage en septembre 2018.
Nouvel accueil à la Médiathèque Benjamin Rabier - Esplanade Jeannie-Mazurelle - La Roche sur Yon.
Tél. 02 51 36 95 95
14bis@larochesuryon.fr
jeunes.ville-larochesuryon.fr
facebook.com/le14bis

Edition du guide « Petit manuel pour se loger » à La Roche sur Yon

PIJ

FONTENAY LE COMTE

7 place de l'Ancien Hôpital
Tél. 02 51 53 41 69

ILE D'YEU

8 rue du Pû
Tél. 02 51 59 46 88

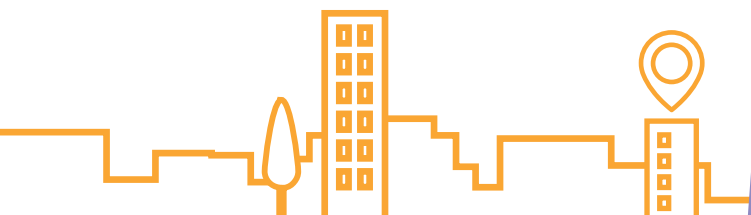
LES HERBIERS

Rue de l'Etendue
Tél. 02 51 66 80 32

ST HILAIRE DE RIEZ

Le 45 Tours - Espace jeunesse
45 avenue du Terre Fort
Tél. 02 51 59 94 10

Retrouvez toutes les
informations logement
sur notre site :



La marque référence
de l'édition publicitaire



CONNECT

CURSUS

PRINT&DIGITAL

Agence Nord (Rouen) :

Tél. 02 32 96 31 31

Fax. 02 32 96 31 30

Agence Centre (Bourges) :

Tél. 02 48 20 58 57

Fax. 02 48 20 58 62

Dépôt légal 2^e trimestre 2018 - N° 191-02

www.connect-comtogether.com





Une édition du CRIJ PAYS DE LA LOIRE
Le guide Trouver un logement (édition 2018)
est une publication du réseau Information Jeunesse

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction :
Christian Beslic (CRIJ Bourgogne),
Élodie Lang (CRIJ Limousin), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire),
Pascale Serra (CRIJ Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Secrétariat de rédaction : Léonore Nielsen (CIDJ)

Création et réalisation graphique : Pierre-Emmanuel Robert / Aneta Vuillaume

Chef de fabrication : Jean-François Ploska (CIDJ)

Crédits photo de couverture : Milan Ilic / Fotolia

© CIDJ / Réseau Information Jeunesse 2018

Version Pays de la Loire

Directrice de la publication : Muriel DELANOUE

Rédactrice : Fabienne MASSE

Régie publicitaire : PYGMA

Impression et façonnage : Imprimerie Leclerc

© CRIJ PAYS DE LA LOIRE



CRIJ – Centre Régional Information Jeunesse
37 rue Saint Léonard - 44000 Nantes - Tél : 02 51 72 94 50
www.infos-jeunes.fr

Dépôt légal juin 2018 – ISBN 2-906576-64-6

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.
La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.

Avec TER, trouvez votre rythme

OFFRES -26 ANS

TOP!

CARTE
mezzo⁻²⁶

FORFAIT
tut^{tj}-26

Le bon mix qui va vous
faire voyager toute l'année

BILLET
Live

TOP!

TOP!

Pour plus d'infos, rendez-vous
sur paysdelaloire.ter.sncf.com



@TERPays2LaLoire
du lundi au vendredi de 6h à 20h



@TERPaysdelaLoire

